

**Motions d'opposition
des parents élus au conseil d'administration
et des enseignants
du collège Célestin Freinet
de Sainte-Maure de Touraine**

**présentées au Conseil d'administration
du collège Célestin Freinet
le 3 février 2011**

Motion d'opposition

**à la fermeture de deux divisions à la rentrée 2011-2012
au collège Célestin Freinet de Sainte-Maure de Touraine
à la réduction de la dotation globale horaire qui entraîne
la suppression de deux postes d'enseignants
au rattachement des communes de Draché et de Sepmes
à la rentrée 2011-2012 au collège de Descartes
à la sectorisation prévue pour la rentrée 2012-2013**

Nous, les parents élus au conseil d'administration du collège Célestin Freinet de Sainte-Maure de Touraine :

Nous n'acceptons pas la fermeture d'une division de 6^{ème} et d'une division de 3^{ème} au sein du collège Célestin Freinet de Sainte-Maure de Touraine à la rentrée 2011-2012.

Actuellement les 379 élèves du collège sont répartis en 17 divisions.

A la rentrée 2011-2012, malgré une **augmentation prévue de l'effectif total**, les 385 collégiens seront répartis en seulement 15 divisions.

Les divisions de 5^{ème} et de 3^{ème} seront particulièrement impactées puisque leurs effectifs seront à leur maximum voire au-delà :

- 108 élèves de 5^{ème} repartis en 4 divisions : **27 élèves par division**
- 84 élèves de 3^{ème} repartis en 3 divisions : **28 élèves par division**

La fermeture de ces classes va donc entraîner une augmentation du nombre d'élèves par division et conduire à une dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants (difficultés de participer en cours de langue, impossibilité de manipuler en cours de sciences...) ainsi qu'à une moins bonne prise en compte des enfants en difficulté.

Nous n'acceptons pas la réduction de la dotation globale horaire qui entraîne la suppression d'un poste de professeur de lettres modernes et la suppression d'un poste de professeur de mathématiques à la rentrée 2011-2012.

L'effectif prévu pour la rentrée 2011-2012 au collège Célestin Freinet est en hausse de 6 élèves par rapport à l'effectif actuel (385 vs. 379), alors que **la dotation globale horaire attribuée à l'établissement est en baisse de 57 heures** (509 heures en 2010-2011 vs. 452 heures en 2011-2012). En 2009, pour un effectif équivalent (383 élèves), la dotation globale horaire s'élevait à 494 heures. Comment expliquer cette chute vertigineuse du nombre d'heures attribué au collège ?

Les deux suppressions de postes qui résultent de la réduction de la dotation globale horaire, conduisent à la perte hebdomadaire de 10 heures de français et de 10 heures de mathématiques pour l'ensemble des 15 divisions prévues à la rentrée prochaine. Ce sont

autant d'heures de cours, mais aussi d'heures de soutien pour les élèves en difficulté qui disparaissent.

Ce sont les divisions déjà surchargées de 5^{ème} mais aussi les divisions de 4^{ème} qui seront les plus affectées puisque ces élèves perdront ½ heure de français, ½ heure de mathématiques et ½ heure d'ATP par semaine. Une fois de plus, les élèves les plus fragiles seront les plus touchés.

Nous n'acceptons pas la nouvelle sectorisation qui prévoit le rattachement des communes de Draché et de Sepmes au collège de Descartes à la rentrée 2011-2012.

Cette décision arbitraire n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les élus locaux, les enseignants et les parents d'élèves, ni d'aucun vote de l'assemblée départementale.

Les communes de Sepmes et Draché sont historiquement rattachées au bassin de vie de Sainte-Maure de Touraine.

Les familles de Sepmes et de Draché ayant un enfant entrant en 6^{ème} ainsi qu'un enfant déjà scolarisé au collège de Sainte-Maure de Touraine devront fréquenter deux collèges différents, ce qui impose la multiplication des contacts avec ces établissements : 2 équipes pédagogiques, 2 administrations, 2 gestionnaires pour payer la restauration scolaire ou les sorties scolaires...

Sur sa page Internet concernant la carte scolaire et son assouplissement, le ministère de l'Education nationale (<http://www.education.gouv.fr/cid5509/assouplissement-de-la-carte-scolaire.html>) informe les parents que « *La règle générale n'a pas changé : les enfants sont inscrits dans l'établissement **le plus proche de leur domicile**.* » et répond « *L'affectation de votre enfant est garantie **dans le collège ou le lycée le plus proche de votre domicile**, sauf demande de dérogation de votre part.* » à la question « *Dans quel établissement l'affectation de mon enfant est-elle garantie ?* ».

Le principe de **l'affectation de l'enfant dans l'établissement scolaire le plus proche du domicile familial** prôné par le ministère de l'Education nationale n'est pas respecté par la nouvelle sectorisation puisque les communes de Draché et de Sepmes sont respectivement distantes de Sainte-Maure de Touraine de 7 et 8 kilomètres, tandis qu'elles sont situées à 14 et 13 kilomètres de Descartes. Certains élèves qui habitent la vallée des coteaux sont eux à 3 ou 4 kilomètres du collège de Sainte-Maure de Touraine mais à 22 kilomètres de celui de Descartes.

A l'heure où le développement durable est au cœur des préoccupations politiques, cette nouvelle sectorisation impose aux familles deux circuits de ramassage, l'obligation de prendre le car pour au moins l'un des enfants dans les familles qui déposent elles-mêmes leurs enfants à l'école et donc des dépenses supplémentaires. A aucun moment, le bien-être des enfants et celui des familles ne sont pris en compte.

Nous n'acceptons pas, pour la rentrée 2012-2013, la disparition du collège de Nouâtre et la nouvelle sectorisation qui en découle.

Cette décision arbitraire n'a fait l'objet d'aucun vote de l'assemblée départementale, ni d'aucune concertation avec les élus locaux ; les enseignants et les parents d'élèves.

Les élus de la communauté de communes de Sainte-Maure de Touraine se sont unanimement prononcés contre cette décision et soutiennent l'idée d'un regroupement des deux collèges du canton où seraient développés des enseignements spécifiques et complémentaires.

Outre les problèmes qui affecteront les familles de Nouâtre :

- obligation de manger à la cantine et de prendre un transport scolaire pour les enfants externes qui se déplacent actuellement à pieds ou en vélo,
 - allongement du temps de transport pour tous les élèves,
 - impossibilité de participer à l'aide aux devoirs et aux soutiens organisés en fin de journée pour les enfants en difficulté contraints d'emprunter les transports scolaires,
- la disparition du collège de Nouâtre conduit à une déstructuration majeure du territoire.

La disparition du collège de Nouâtre et la sectorisation qui en découle imposeront au collège de Sainte-Maure de Touraine l'accueil d'une soixantaine de nouveaux élèves à la rentrée 2012-2013.

Ces nouvelles affectations sont déraisonnables puisque entre autres :

- certains équipements pédagogiques, comme les laboratoires scientifiques, seront insuffisants,
- tous ces nouveaux élèves seront demi-pensionnaires or les locaux dédiés à la restauration sont déjà trop exigus pour fournir aux élèves actuellement scolarisés un accueil correct et au personnel de cuisine et de service des conditions de travail acceptables,
- les halls dans lesquels les enfants s'abritent en cas d'intempéries sont déjà trop petits et il n'existe pas de solution alternative comme un préau,
- les casiers des élèves sont déjà en nombre insuffisant.

**En conclusion, nous, les parents élus au conseil d'administration
du collège Célestin Freinet de Sainte-Maure de Touraine :**

- **Nous n'acceptons pas la fermeture de deux divisions au sein du collège Célestin Freinet de Sainte-Maure de Touraine à la rentrée 2011-2012.**
- **Nous n'acceptons pas la réduction de la dotation globale horaire qui entraîne la suppression de deux postes d'enseignants (lettres modernes et mathématiques) à la rentrée 2011-2012.**
- **Nous n'acceptons pas le rattachement des communes de Draché et de Sepmes au collège de Descartes à la rentrée 2011-2012.**
- **Nous n'acceptons pas, pour la rentrée 2012-2013, la disparition du collège de Nouâtre et la nouvelle sectorisation qui en découle.**

Motion d'opposition

**à la fermeture de deux divisions à la rentrée 2011-2012
au collège Célestin Freinet de Sainte-Maure de Touraine**

**à la réduction de la dotation globale horaire qui entraîne
la suppression de deux postes d'enseignants**

**à la détérioration des conditions de sécurité des élèves
qui découle des augmentations d'élèves par classe**

**à la détérioration de l'aide donnée jusqu'à présent
dans ce collège, aux élèves en difficulté**

à la détérioration de l'enseignement des langues vivantes

**Nous, les enseignants du collège Célestin Freinet de Sainte-Maure de
Touraine :**

**Nous n'acceptons pas la fermeture d'une division de 6^{ème} et d'une division
de 3^{ème} au sein du collège Célestin Freinet de Sainte-Maure de Touraine à
la rentrée 2011-2012 :**

En conséquence de ces fermetures, les effectifs par classe, atteignent déjà le seuil maximum d'élèves par classe. Les effectifs prévus à cette date sont hypothétiques et non définitifs et les fermetures de ces deux classes nous amènent à un seuil d'élèves maximal par classe (en 6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème}) : comment pourra-t-on gérer l'arrivée de nouveaux élèves ?

**Nous n'acceptons pas la réduction de la dotation globale horaire qui entraîne la
suppression d'un poste de professeur de Lettres modernes et la suppression d'un
poste de professeur de Mathématiques à la rentrée 2011-2012 :**

Du fait de la perte de ces deux postes, les enseignements de ces deux matières sont amoindris et les collègues de ces deux disciplines doivent assumer le surplus d'enseignement en heures supplémentaires.

Nous n'acceptons pas la détérioration des conditions de sécurité de nos élèves qui découle de ces augmentations d'élèves par classe :

Conditions matérielles (accumulation de tables et de chaises dans chaque classe, portes de secours difficiles d'accès, manipulations en toute sécurité dans les disciplines scientifiques...).

Nous n'acceptons pas la détérioration de l'aide donnée jusqu'à présent dans ce collège, aux élèves en difficultés :

Suppression de la 3^{ème} dérogatoire, effectifs trop élevés empêchant une aide personnalisée, suppression ou diminution des moyens d'aides mis en place depuis de nombreuses années (ATP et PPRE sur différents niveaux dans plusieurs disciplines).
Pas de soutien en 4^{ème} et en 3^{ème}.

Nous n'acceptons pas la détérioration de l'enseignement des langues vivantes :

Les effectifs trop importants empêchent une bonne oralité (niveau A2).